

19
LE TRAIT D'UNION

fév. 66.

DU
DOGGEN
C CLUB DE
F RANCE



1966

Année des "P"

" PINOCCHIO ", " PANTHERE ", " PAN ", la liste est longue des noms en " P " et nous souhaitons à nos membres éleveurs une nombreuse famille, très vigoureuse, de petits dogues en 1966.

" LE TRAIT D'UNION " remercie ses membres fidèles et tous les nouveaux venus en 1965 et leur offre ses Voeux en souhaitant toujours plus grande et plus unie cette vaste famille qu'est déjà le DOGGEN CLUB DE FRANCE.

Jamais encore nous n'avions été si nombreux :

au 1er Janvier nous comptons 218 membres à notre Club, et tous les mois nous recevons de nouvelles adhésions.

Que chacun de vous amène un ami, un sympathisant, et notre Club sera de plus en plus vivant et important, grâce à vous.

o o o o o o

o

C O T I S A T I O N S 1 9 6 6

Comme chaque année au cours du premier trimestre nous demandons à nos membres de verser leur cotisation annuelle (25,00 Frs) soit par chèque bancaire, soit au C.C.P. N° 145-98 STRASBOURG, à l'ordre du "DOGGEN-CLUB DE FRANCE".

Les chèques doivent être expédiés, sous enveloppe adressée à :

Madame M A C K,
Trésorière du D.C.F.
29, Avenue Foch - 67 SAVERNE

ou à la Présidente :

Madame M E R A T
63 RANDAN

Par le même moyen vous pouvez régler le prix de l'insertion à la rubrique "ETALON" : 10,00 Frs

EXPOSITION de P A R I S 1966

C'est à la porte de Versailles, dans le cadre du Concours Agricole que se tiendra, cette année encore, la " SPECIALE DOGUES " de PARIS : le 12 MARS 1966.

Jugée par un éleveur spécialiste de la race et responsable du Livre d'Elevage en Allemagne, Monsieur Carl DANIELS, cette Exposition apportera à nos membres et à nos éleveurs les appréciations, toujours intéressantes, d'un grand connaisseur de la race.

Madame MACK, avec la bonne grâce à laquelle elle nous a habitués, servira d'interprète à ceux qui désireraient des précisions ou des conseils.

Des feuilles d'engagement sont, d'ores et déjà à la disposition des exposants au Secrétariat du DOGGEN-CLUB DE FRANCE :

Monsieur Y. M. MERAT
63 R A N D A N

LES EXPOSITIONS EN 1966

La SOCIETE CENTRALE CANINE de PARIS, nous communique le CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1966 que vous trouverez ci-dessous.

IMPORTANT : Pour participer aux Expositions Canines, les feuilles d'engagement sont à demander au moins un mois à l'avance à la SOCIETE ORGANISATRICE. Nous attirons votre attention sur le fait que la clôture des engagements est généralement fixée un mois avant l'exposition. Passé ce délai l'engagement ne pourrait plus être accepté.

M A R S

<u>SOCIETE CENTRALE CANINE</u>	<u>PARIS</u> (CACIB) 5 au 13 Mars
3, rue de Choiseul, 75 PARIS 2ème	(Spec.DOGUES)

A V R I L

<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE & COTE D'ARGENT</u>	<u>DAX</u>	3 Avril
47, Av. G. Clemenceau, 40 DAX		

<u>S.C. GERS PYRENEES</u>	<u>AUCH</u>	17 Avril
M. BRANA, Av. Edouard Bergez		
32 VIC FEZENSAC		

<u>S.C. SAINT HUBERT DE L'OUEST</u> 15, rue Voltaire, 44 NANTES	<u>NANTES</u>	17 Avril
<u>S.C. BASSE NORMANDIE</u> III, rue de Bayeux, 14 CAEN	<u>CAEN</u>	24 Avril
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre Puget, 13 MARSEILLE	(CACIB) <u>CANNES</u> (SPECIALE DOGUES)	27,28 "

M A I

<u>S.C. DE L'EST</u> 14, rue Morand 25 BESANCON	<u>LUXEUIL</u>	1er Mai
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE et COTE D'ARGENT</u> 46, Cours d'Albret 33 BORDEAUX	<u>BORDEAUX</u>	1er Mai
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 38, cours Jean Jaurès 84 AVIGNON	(CACIB) <u>AVIGNON</u>	1er Mai
<u>S.C. DU LANGUEDOC</u> 44, route d'Alsace, 30 ALES	<u>NIMES</u>	8 Mai
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE et COTE D'ARGENT</u> 43, rue Montauzier 16 ANGOULEME	<u>ANGOULEME</u>	8 Mai
<u>S.C. DE LA SOLOGNE</u> M. JEANGIRARD, 30 bis, rue A. Gault 45 ORLEANS	<u>MONTARGIS</u>	8 Mai
<u>S.C. DE L'OISE</u> M. REMOND, 42, rue Henri Barbuët 60 CREIL	(CACIB) <u>CHANTILLY</u>	8 Mai
<u>S.C. DE PICARDIE</u> Madame DUCROQUET 80 CONTY	<u>VERVINS</u>	15 Mai
<u>S.C. BRETONNE</u> 1, rue Carnot 22 DINAN	<u>LESNEVEN</u>	15 Mai
<u>S.C. DU BAS RHIN</u> 324, route de Colmar 67, STRASBOURG-MEINAU	(CACIB) <u>STRASBOURG</u> (SPECIALE DOGUES)	15 MAI

<u>S.C. DU SUD OUEST</u> M. BACHALA 20, rue Arago 82 MONTAUBAN		<u>MONTAUBAN</u>	15 Mai
<u>S.C. DU POITOU</u> 27, rue Arsène Orillard 86 POITIERS	(CACIB)	<u>POITIERS</u>	19 Mai
<u>CLUB SAINT HUBERT DU NORD</u> 51, rue d'Artois, 59 LILLE		<u>ROUBAIX</u>	22 Mai
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE et COTE D'ARGENT</u> Boîte Postale 65 17 ROCHEFORT		<u>ROCHEFORT</u>	22 Mai
<u>S.C. DU SUD EST</u> 11, rue Childebert 69 LYON	(CACIB)	<u>LYON</u>	22 Mai
<u>S.C. DE L'EURE</u> Monsieur HEROUARD Chemin de la Gare 27 GISORS		<u>GISORS</u>	22 Mai
<u>S.C. GERS PYRENEES</u> Monsieur NAU 15, rue Deville 64 TARBES		<u>TARBES</u>	22 Mai
<u>S.C. MAINE ANJOU TOURAIN</u> 18, rue du Cirque, 72 LE MANS		<u>VOUVRAY</u>	22 Mai
<u>S.C. DE L'ILE DE FRANCE</u> 10, rue des Sablons 95 HERBLAY		<u>FONTAINEBLEAU</u>	22 Mai
<u>S.C. DU CENTRE</u> 26, rue Charles Baudelaire 87 LIMOGES		<u>LIMOGES</u>	30 Mai
<u>J U I N</u>			
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre PUGET, 13 MARSEILLE	(CACIB)	<u>MARSEILLE</u>	4,5 Juin
<u>S.C. MAINE ANJOU TOURAIN</u> 18, rue du Cirque 72 LE MANS		<u>ANGERS</u>	5 Juin

<u>S.C. DE BOURGOGNE</u> Sec. I3, rue de l'Horloge 89 AUXERRE		<u>AUXERRE</u>	5 5 Juin
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE et COTE D'ARGENT</u> 52, rue du Président Wilson, 24 PERIGUEUX		<u>PERIGUEUX</u>	5 Juin
<u>S.C. DU SUD OUEST</u> M. DEBATTY, I3 Bd. Bapmale 3I, SAINT GAUDENS		<u>SAINT GAUDENS</u>	I2 Juin
<u>S.C. DE NORMANDIE</u> 45 bis, rue d'Amiens 76 ROUEN	(CACIB)	<u>ROUEN</u>	I2 Juin
<u>S.C. DU CENTRE</u> 26, rue Charles Baudelaire 87 LIMOGES		<u>GUERET</u>	I2 Juin
<u>S.C. DE L'EST</u> 82, rue St Georges 54 NANCY		<u>SAINT DIÉ</u>	I9 Juin
<u>S.C. DE L'EURE</u> Pavillon Navarre, 27 EVREUX		<u>NONANCOURT</u>	I9 Juin
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE et COTE D'ARGENT</u> 36, rue Armand Simard I6 COGNAC	(CACIB)	<u>COGNAC</u> Spéciales DOGUES	I9 Juin
<u>S.C. BRETONNE</u> I, rue Carnot 22 DINAN		<u>LOUDEAC</u>	I9 Juin
<u>CLUB SAINT HUBERT DU NORD</u> 5I, rue d'Artois 59 LILLE		<u>HESDIN</u>	I9 Juin
<u>S.C. DU BAS POITOU</u> M. MARTINEAU, 24, rue Pierre Curie, 79 NIORT		<u>THOUARS</u>	26 Juin
<u>S.C. DU SUD EST</u> Sec. M. CHAUSSON 38 VOREPE	(CACIB)	<u>GRENOBLE</u>	26 Juin
<u>S.C. SAINT HUBERT DE L'OUEST</u> I5, rue Voltaire, 44 NANTES		<u>SAINT-BREVIN</u>	26 Juin
<u>S.C. DE PICARDIE</u> Mme DUCROQUET, 80 CONTY		<u>GAMACHE</u>	26 Juin

...

J U I L L E T

<u>S.C. BASSE NORMANDIE</u> III, rue de Bayeux I4 CAEN	(CACIB) SPECIALE DOGUES	<u>DEAUVILLE</u>	3 Juillet
<u>S.C. BERRY NIVERNAIS</u> II8, avenue de Paris 36 CHATEAUROUX		<u>ISSOUDUN</u>	10 Juillet
<u>S.C. MASSIF CENTRAL</u> 3, rue Neuve des Carmes, 63 CLERMONT-FERRAND	(CACIB)	<u>LA BOURBOULE</u>	17 Juillet
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> I3, cours Pierre Puget I3 MARSEILLE		<u>VALREAS</u>	17 Juillet
<u>S.C. GERS PYRENEES</u> Syndicat d'Initiative, Place de la Mairie 65 CAUTERETS		<u>CAUTERETS</u>	24 Juillet
<u>S.C. DE NORMANDIE</u> 25, rue des Bains 76 DIEPPE		<u>DIEPPE</u>	31 Juillet

A O U T

<u>S.C. DU SUD-EST</u> Sec. de l'Exposition Canine Office du Tourisme 74 EVIAN	(CACIB)	<u>EVIAN</u>	27, 28 Août
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE et COTE D'ARGENT</u> Boite Postale IOI I7 LA ROCHELLE		<u>LA ROCHELLE</u>	28 Août

O C T O B R E

<u>S.C. DE L'ILE DE FRANCE</u> IO, rue des Sablons 95 HERBLAY	(CACIB)	<u>COURBEVOIE</u>	1° et 2 Octobre
		SPECIALE DOGUES	

RECTIFICATIF : La Société CANINE MIDI - COTE D'AZUR
nous informe que l'exposition de CANNES
du 27-28 AVRIL est remplacée par celle
de N I C E, même date (SPECIALE DOGUES)

MIEUX QU'UN SIMPLE REPAS PREPARE PAR VOUS-MEME !



PRIX

Pour les
ALIMENTES
1 kilo

Le pain quotidien de
LATZ TOUT-PRET est
un aliment complet
pour chiens de
tous âges.

INGREDIENTS:
Flocons de maïs
Flocons d'avoine
Flocons de blé
Flocons de riz
Cretons de viande
Tourteau de soja
Germe de blé
Farine de poisson
Graisse animale
Lait écrémé en poudre
Levure de cellulose
Os broyés fin
Complément minéral
Huile de foie de
morue

PREPAREZ
LATZ
TOUT-PRET
en
suivant
les
instructions
sur
le
emballage
ou
demandez
la notice
à
LATZ

Latz



FF

TOUT-PRET

Aliment complet pour chiens

Dans cette boîte de 1 Kg., 14 ingrédients intimement mélangés, choisis et dosés :

- Flocons de maïs,
- Flocons d'avoine,
- Flocons de blé,
- Flocons de riz,
- Cretons de viande,
- Tourteau de soja,
- Germe de blé,
- Farine de poisson,
- Graisse animale,
- Lait écrémé en poudre,
- Levure de cellulose,
- Os broyés fin,
- Complément minéral,
- Huile de foie de morue.

Votre chien est carnivore mais il a aussi besoin d'hydrates de carbone, de vitamines, d'oligo-éléments dont la viande est insuffisamment pourvue.

Avec F.F. TOUT-PRET rien à préparer, rien à faire cuire. Ajouter simplement de l'eau.

Conditions spéciales pour Eleveurs.

Demander notice à :

SIMON LOUIS - BRUYERES-LE-CHATEL (S. et O.)

Il existe aussi 5 autres Spécialités LATZ.

Nous souhaitons que nos membres se rendent nombreux à l'exposition de NICE (Semaine de la Méditerranée) les

27 et 28 AVRIL 1966

où Monsieur BAUX Marcel, Juge Spécial de la race, a accepté de juger, car nous aimerions y organiser un dîner du Club où tous ceux qui, possesseurs ou amateurs du DOGUE, s'intéressent à la race, pourraient échanger des idées, faire des projets et avoir entre eux des conversations fructueuses.

Une date à ne pas oublier : 27 - 28 AVRIL 1966

Un WEEK-END à N I C E, perle de la Côte d'Azur.

JOURNEE DU DOGUE à LICHTAART (Belgique)

A notre grand regret nous n'avons pu assister à cette importante manifestation où étaient engagés 56 Dogues, jugés par Mrs H.G. MARSCHACK (Al.) et MARTENAGE (B.).

C'est notre membre, Monsieur VERHOEVEN, Secrétaire du CLUB BELGE DU DOGUE ALLEMAND, qui a eu la gentillesse de nous adresser le catalogue et les classements. Nous l'en remercions vivement et vous trouverez ci-après les classements des Ex. en Classe ouverte.

Classe Ouverte

Arlequins et Noirs

Brillant v. Ballerhaus à Monsieur G. WENDT,
obtient 1er Ex et C A C, suivi de

Alf v. Harlequin à Monsieur M. WEINAND qui est
classé 2ème Ex et Res. C A C

Bandet v. Furst Bismarck à Monsieur F. RABENSCHLAG
est troisième Ex.

En Classe Ouverte Femelle de la même variété

Afra v. Grafenschaft Hoya à Frau A. PRUTZMANN
obtient 1er Ex. et C A C

Les autres nombreuses femelles arlequines et noirs ont le qualificatif T.B.

...

OPOCYNOS⁸

UNE SERIE COMPLETE

de

SPECIALITES VETERINAIRES

au

SERVICE DE VOTRE CHIEN

Pharmacies et Docteurs Vétérinaires.

Documentation sur demande : 6 Bis, rue du Départ- ENGHIEN 95

CLASSE OUVERTE MALES FAUVES et BRINGES

Bart v. Marienwaard à Monsieur J. DONDERS
obtient 1er Ex et C A C

CLASSE OUVERTE FEMELLES DE MEME VARIETE

La gagnante est Stella v. MARIENWAARD à Mr. KOSTER
qui avec 1er Ex et C A C obtient le titre de "Reine de l'Exposition."

CLASSE OUVERTE-MALES BLEUS

Le vainqueur est DOMOFENDI'S MARKO, à Monsieur
A. GILLET à qui le titre de Roi est attribué avec 1er Ex. et
C A C.

CLASSE JEUNE

Deux "espoirs" sont qualifiés de Prince et Princesse
du D.B.D.A. Ce sont, en mâles bleus :

DOMOFENDI'S NICK à Madame S. MAJEUR

et en femelles arlequines et noires =

ANJA V. GRAFENMUHLE à Monsieur ZIK

Nous espérons que le DOGGEN-CLUB DE FRANCE, au
moins par quelques uns de ses membres, sera présent l'an prochain
à cette intéressante manifestation.

o o o o o

ORGANISATION des EXPOSITIONS

CLASSES et RECOMPENSES

ORGANISATION :

Les expositions sont organisées par les SOCIÉTÉS CANINES. Elles comprennent les expositions internationales où sont décernées les récompenses homologuées pour le titre de Champion International de Beauté et les expositions nationales où les récompenses entrent en ligne de compte, uniquement pour le titre de Champion National.

ENGAGEMENT à L'EXPOSITION :

Le propriétaire doit solliciter de la Société organisatrice, une feuille d'engagement et acquitter les droits correspondants. L'engagement doit parvenir, quelque temps avant l'exposition et dans tous les cas, avant la date de clôture des souscriptions qui est signalée sur la feuille d'engagement. Le CLUB peut toujours vous renseigner sur les adresses des Sociétés organisatrices et les formalités à remplir.

CLASSES :

Les chiens peuvent être engagés dans les classes ci-après :

I - CLASSE OUVERTE - C. O. - Pour chiens de tous âges, mais ayant l'âge exigé pour les classes de jeunes.

II- CLASSE DE JEUNES - C. J. - Pour les dogues âgés de 12 à 24 mois.

III- CLASSE DE CHAMPIONS DE BEAUTE - C. C. - Où ne peuvent concourir que les chiens dont le titre de champion national ou international a été régulièrement homologué.

N.B. - Ces trois classes sont celles qui sont utilisées le plus couramment. Nous aurons l'occasion de revenir sur les autres classes, généralement peu usitées : classe de paires, classe d'élevage national, classe de reproducteurs, classe de groupes, classe de lots d'élevage. Dans nos comptes-rendus d'expositions, la classe est indiquée en abrégé, suivie du sexe (F. ou M.).

QUALIFICATIFS :

- 1 - Le qualificatif EXCELLENT est attribué au chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant de la "classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race dominera ses petites imperfections ; mais il possèdera les caractéristiques de son sexe.
- 2 - Le qualificatif TRES BON est attribué au chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui est toléré quelques défauts véniels mais non morphologiques. Le qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité, digne d'être utilisé comme reproducteur.
- 3 - Le qualificatif BON est attribué au chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.
- 4 - Le qualificatif ASSEZ BON est attribué au chien insuffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

LE CLASSEMENT :

Les chiens sont classés dans l'ordre numérique : 1er prix, 2ème prix, 3ème prix, etc., suivi du qualificatif, mais le classement n'indique, en aucune façon, la valeur du chien. Un 4ème prix, excellent, a beaucoup plus de valeur qu'un 2ème prix très bon, ou encore, qu'un 1er prix assez bon.

Dans certains pays d'ailleurs (Italie, notamment) les organisations font surtout ressortir à l'affichage, le qualificatif, alors que le classement n'apparaît qu'en petits caractères. Il y a déjà eu de nombreuses controverses à ce sujet, mais nous estimons que cette méthode est une heureuse initiative qui devrait être généralisée. Elle permet en outre au public de se faire une opinion plus juste des classes de chiens présentées, alors que nous voyons trop souvent le public s'intéresser uniquement aux premiers prix, il suffit d'ailleurs qu'il n'y ait qu'un seul chien engagé dans une classe, pour obtenir le 1er Prix.

Qu'EST-CE QUE LE C.A.C. ?

Le C.A.C. est le Certificat d'Aptitude au Championnat national de Beauté. Il ne peut être remis qu'à un gagnant du 1er Prix Excellent, mais cette suprême récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place. Un premier prix peut être excellent, sans plus, et c'est déjà beau. Le C.A.C. est accordé au sujet exceptionnel, très près de l'idéal du standard, digne d'accéder au championnat.

....

QU'EST-CE QUE LE C.A.C.I.B. ?

Le C.A.C.I.B. est le Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté. Il est décerné, toutes classes réunies, au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif Excellent, à condition d'être de mérite exceptionnel.

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Le C.A.C. et le C.A.C.I.B. ne sont pas décernés en classes de jeunes.

Il est décerné un C.A.C. et un C.A.C.I.B. par sexe. Les dogues arlequins concourent avec les noirs, Les bleus concourent seuls - Les fauves avec les bringés, pour l'attribution du C.A.C. et du C.A.C.I.B.

LE TITRE DE "CHAMPION DE FRANCE DE BEAUTE" :

est décerné au chien ayant obtenu : 3 C.A.C., dont 1 à PARIS.

LE TITRE DE "CHAMPION INTERNATIONAL DE BEAUTE" :

est décerné au chien ayant obtenu : 4 C.A.C.I.B. dans trois pays différents, dont 1 dans le pays de résidence du propriétaire ou d'origine de la race et sous trois Juges différents, à la condition, qu'il se soit écoulé un délai d'un an entre le premier et le dernier C.A.C.I.B.

Nous rappelons à nos adhérents que le CLUB se tient à leur disposition pour leur faciliter la tâche, et que seuls, les chiens régulièrement inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. - Fédération Cynologique Internationale - peuvent obtenir l'homologation des C.A.C. et des C.A.C.I.B.

PRIX SPECIAUX :

En plus des récompenses "conventionnelles", des prix spéciaux, en nature, sont accordés ou mis en compétition, par le DOGGEN-CLUB de FRANCE et les SOCIETES organisatrices.

o o o o

o

D E V O I R S d u J U G E

et.

O B L I G A T I O N S d e L ' E X P O S A N T

L'article III de la réglementation des Juges, mise en vigueur par la SOCIETE CENTRALE CANINE a fixé les devoirs de ceux-ci; Nous le publions ci-après :

- 1) Considérer leur invitation comme un hommage rendu à leur caractère et à leur compétence. Ne pas oublier qu'ils ont reçu l'investiture de la SOCIETE CENTRALE qu'ils représentent dans la Manifestation où ils exercent leur fonction de Juge. En conséquence, de remplir cette fonction comme un véritable sacerdoce, avec équité, précision et sévérité.
- 2) Etre exact à l'heure fixée pour les opérations.
- 3) Eviter soigneusement que leurs actes et leurs paroles puissent être mal interprétés par les personnes soupçonneuses ou mécontentes.
- 4) Se rappeler que, si un Exposant peut, à la rigueur, ignorer les usages sportifs, le Juge ne doit jamais les oublier.
- 5) Eviter les discussions dangereuses ou inutiles, ainsi que les conciliabules avec des personnes étrangères ou exposantes, même lorsqu'il assiste à une manifestation à titre privé.
- 6) Remplir leur rôle simplement, consciencieusement, avec dignité, calme et intelligence, car il peut y avoir des déceptions, qu'une manière de faire courtoise et adroite rendra certainement moins amères.
- 7) Donner aux propriétaires, après les jugements, toutes les explications qu'ils sont en droit d'attendre. Ne pas oublier qu'un juge doit être un éducateur et que de ses jugements dépend en partie l'avenir de l'élevage.
- 8) Envoyer dans un délai d'un mois, à la Société Organisatrice, leur rapport sur les chiens qui leur ont été présentés, en particulier celui concernant les propositions de certificat d'aptitude au championnat (C.A.C.), comme il est prescrit dans le règlement des expositions et des C.A.C.

...

La "fonction" d'exposant n'est certes pas réglementée par des dispositions de rigueur, mais si le "code de l'exposant" existait également, voici ce qui pourrait y figurer :

- a) Pénétrer dans le ring dans une tenue correcte.
- b) Attirer l'attention sur le chien, plutôt que sur vous, c'est le chien qui est engagé à l'exposition et non, le présentateur.
- c) Faire le maximum d'efforts pour la présentation, autant pour le résultat espéré que pour le public où assistent de nombreuses personnes qui n'ont jamais vu un dogue.
- d) Ne pas ennuyer le Juge, inutilement, par des explications destinées à minimiser une faute ou un défaut.
- e) Ne pas essayer d'influencer le Juge en mettant en avant le pédigrée du chien ou les récompenses déjà obtenues dans d'autres expositions.
- f) Ne pas quitter le ring par mécontentement.
- g) Demander correctement au Juge des explications lorsqu'on est en désaccord avec ses conclusions, seulement après la remise des classements.
- h) Etre constamment calme pour ne pas transmettre son énervement au chien.
- i) Ne pas infliger de correction au chien sur le ring, c'est la preuve d'un manque de sang-froid ou d'un mauvais dressage.
- j) Ne pas se placer entre le chien et le Juge.
- k) Ne pas se tenir trop près des autres exposants et risquer de gêner la présentation de leur chien.
- l) Ne pas présenter le dogue avec un collier, mais plutôt avec une laisse de présentation qui dégage l'encolure.
- m) Ne pas oublier de porter, d'une façon visible, le numéro d'engagement du chien.
- n) Placer le chien en pleine lumière et éviter les coins d'ombre.
- o) Enfin, ne pas surestimer la valeur de son chien, vis-à-vis des autres exposants afin de gagner leur admiration plutôt que leur mépris.

NOUVELLES D'ELEVAGE

Notre aimable membre tchécoslovaque, Madame Hana ZAHRA' DKOVA nous a envoyé le "HUNDREVUE" en remerciement du Trait d'Union de Décembre. Nous tenons à lui dire combien nous en avons été touchés, et sa lettre en excellent français nous a été très agréable.

Notre membre, Mademoiselle PENEL de PERPIGNAN, nous annonce la naissance le 2 Décembre, d'une portée de 14 chiots, tous vivants, de son excellente femelle Lothe de la Templerie, par GERITOMS CASANOVA. 6 chiots fauves ont été conservés à la mère.

A l'Elevage de TERBEL, à Madame PHELUT, à JUMEAUX, la Championne de France ANITRA V.D. WENDENBURG a été saillie par le Bsg et Ch. Int. Logos de la TEMPLERIE à Madame PICHOR, le 4 Décembre 1965.

A l'Elevage d'EPERSEN, à Madame MATHIEU, LE GOND, CHARTRES, MARHYANNG d'EPERSEN a été saillie, fin Décembre par l'Étalon de l'Elevage FORT V. KAMPENWAND.

Notre membre, Madame Francès de PUISSERGUIER, Hérault, nous fait part de la saillie, fin Décembre, de RAMONA v. PHILOSOPHENWALD, par son étalon le Ch. Int. PUK VON RIEDSTERN.

A l'Elevage des LYSBELLES, à Madame DOUSSOT, Le HAVRE, la femelle NEVA DE LA TEMPLERIE a mis bas par ALCO V. BOOS-STATES, 3 noirs, 3 arlequins - Plusieurs chiots sont disponibles.

Notre membre, Monsieur PIERRE, GRANGE LA VILLE (Hte Marne), nous apprend la saillie, début Janvier, de sa femelle MARIANE DE TERBEL par le Ch. Int. ORLOW MAESTOSO à Monsieur VERHOEVEN.

o o o o o o

 Chaque adhérent doit lire attentivement ce qui suit et s'engager à suivre les directives d'élevage données par le DOGGEN CLUB DE FRANCE.

PRINCIPES ET PRESCRIPTIONS D'ELEVAGE
 DU DOGGEN-CLUB DE FRANCE

ART. 1er - PRESCRIPTIONS DE LA S.C.C.

Chaque adhérent du Club doit respecter les prescriptions de la Société Centrale Canine, et en particulier le règlement pour l'inscription au L.O.F.

PRINCIPES D'ELEVAGE

Pour encourager un élevage destiné à améliorer la race des dogues allemands en France, le DOGGEN-CLUB DE FRANCE, par décision du Conseil d'Administration, approuvée par l'Assemblée Générale, a émis les principes suivants :

ART. 2 - CHIENS D'ELEVAGE

Il ne convient d'utiliser pour l'élevage que les dogues mâles et femelles inscrits au L.O.F., au R.I. ou, à l'étranger, dans un Livre des Origines reconnu par la S.C.C. ayant obtenu au moins le qualificatif très bon en exposition.

ART. 3 - AGE DE REPRODUCTION

Il convient de ne pas procéder à des saillies avant que l'étalon n'ait atteint l'âge de 20 mois et la lice 18 mois.

ART. 4 - FREQUENCE DE REPRODUCTION

Il convient que l'étalon ne saillisse pas plus de deux fois en huit jours et que les femelles n'aient pas plus d'une portée par année civile.

ART. 5 - NOMBRE DE CHIOTS

Il convient de ne pas laisser plus de 6 chiots en vie dans la portée. Pour le choix et la couleur voir le standard. Chez les arlequins, il faut éliminer impitoyablement toutes les fausses couleurs, même s'il ne reste qu'un nombre de chiots noirs ou arlequins inférieur à 6.

ART. 6 - ACCOUPLEMENT DE COULEUR DIFFERENTE

Sauf cas exceptionnel, il convient de ne pas accoupler :

- les arlequins, avec les bleus, fauves ou bringés,
- Les bleus avec les fauves ou bringés,
- les noirs avec d'autres couleurs que les bleus et les arlequins,
- les fauves et bringés avec les autres couleurs.

ART. 7 - MOTIFS D'EXCLUSION D'ELEVAGE

Les motifs suivants doivent notamment faire écarter les dogues de l'élevage :

- a) Manque de l'expression typique du dogue,
- b) yeux totalement clairs et transparents,
- c) têtes allongées et pointues,
- d) fautes grossières de dentition - (Manque de prémolaires - prognathisme, brachygnathisme),
- e) fautes grossières de la queue, à savoir enroulée ou portée sur le côté d'une manière excessive,
- f) très craintif,
- g) les défauts importants de couleur de la robe, surtout chez les arlequins,
- h) la monorchidie et cryptochidie, le rachitisme déformant,
- i) absence de "confirmation" au moment de la reproduction.

ART. 8 - CONSULTATION D'ELEVAGE

En cas de doute, les propriétaires doivent se renseigner auprès du Président du Club ou du Secrétaire.

ART. 9 -

Mâles et femelles doivent être en bonne santé et le chenu exempt de toute maladie contagieuse.

ART. 10 - REMISE DES CHIOTS

Il convient de ne pas remettre de chiots aux propriétaires :

- non inscrits au L.O.F. (ou déclarés au R.I.),
- avant l'âge de huit semaines,
- oreilles non coupées,
- présentant des vices rédhibitoires graves.

...

ART. II - PRIX DE SAILLIE

Les conditions de saillie sont à fixer par le propriétaire de l'étalon. Il est néanmoins recommandé pour faciliter l'élevage, de ne pas réclamer un prix de saillie dépassant la moitié du prix de vente d'un chiot si la saillie est acquittée en espèces, et un chiot si la saillie est acquittée en nature.

.....

...

RUBRIQUE " E T A L O N S "

Variété Fauve et Bringé

- OLIVER MAESTOSO (Ch. Int. et Bsg. Almont Paladin x Luba Maestoso)
Fauve or, masque noir à Monsieur Roland THIENPONT - Elevage
DOMOFENDI'S - Chée de Tisselt II7 à WILLEBROCK (Belgique).
- GERT V.D. NIBELUNGENSTRASSE (Alexandro-Jasir V. BAAUTALHONE x As-
trid V.D. NIBELUNGENSTRASSE) fauve masque noir à Mme LAVAURS,
II Av. du Trayas - MARSEILLE
- Forte V. KAMPENWAND (Ch. Ribot del Castel Campo hors Antje v. Wittel-
sbacker Park) fauve masque noir à Mme MATHIEU - Le Gord-CHAR-
TRES (E. & L.)
- Ch. Int. LOGOS DE LA TEMPLERIE Bundessieger 1964 à HANOVRE (Ch. III
du Radon x Ch. Dorcas v. Kuerenberg) bringé or, masque noir
à Mme PICHOT, avenue de la Beaumette RIOM (P.D.D)

Variété Arlequin Noir

- Ch. Int. Puk v. RIEDSTERN (Condor v. Furstenlager x Danka V. Nürburg)
arlequin à Mme FRANCES - Domaine Notre Dame - Puisserguier (Hé-
rault).
- KIEF DE CHANTOSSEL (Jéricho de Chantossel x Indiana de Chantossel)
noir LOF 4165 Monsieur MABIT - MARSEILHAC, 81 Av. Pierre Gre-
nier à BOULOGNE S/SEINE.
- PRINZ V. KRAHBACH (Nicco v. Krahbach x Ftme v. Hunneheide) arlequin
noir et blanc à Monsieur BAUX - Elevage de Mourre-Frais à St
PAUL LEZ DURANCE (B. du R.)
- SONNY C. ZUGERBERG (Plume v. Barungut x Diana V. Zugerberg) Arle-
quin noir et blanc ; 21 mois, 1er prix T.B. Paris 1964, (Juge
Monsieur HIRSCH) - Monsieur Franck COLE - La Fênerie - Les
Mathés ARTANNES S/INDRE (I. & L.)
- CHRISS DE CHRISMAX (Yello v. Philosophenwald x Ingrid de Chrismax)
Noir à Melle LEBEL - 17, rue Navarin - PARIS 9^o
- PINOCCHIO V. PHILOSOPHENWALD (Marko v.d. Kreuzschanze x Isabelle
v. Philosophenwald) arlequin à Mme METZGER La Garoute-les-Sol-
lans AUBAGNE (B. du R.)

Variété Bleue

- Ch. DOMOFENDI'S MARKO - Winner et Jeugdwinner
64 - Club Champion N.D.D.C. 65 - Ch. LUXEMBOURG
65 - (Errol aus dem Schwarzwald x Babette v.d. Blauwe Engel)
bleu, yeux bruns à M.A. GILLET RENS - M.R. THIENPONT, El. DOMO-
FENDI'S, Chaussée de Tisselt II7 à WILLEBROCK (Belgique).

Secrétariat : M. Y. MERAT - Secrétariat du DOGGEN CLUB DE FRANCE

à R A N D A N 63 (P.D.D.)